

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent portant sur le budget tenue le 10 décembre 2024 à 19 h à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

- Siège #1 - Valérie Giguière
- Siège #2 - Quentin Kelhetter
- Siège #3 - Robert Gendron
- Siège #4 - Amélie Guay
- Siège #6 - Annie Demers

Est absente:

- Siège #5 - Joanne Costo

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire. Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative.

Présence de 1 citoyen

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2024-12-406

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - POINTS DE DISCUSSION
 - 3.1 - Budget 2025
 - 3.2 - Programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027
 - 3.3 - Avis de motion et présentation - Règlement #207-2025 fixant le taux de taxes, compensation et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2025
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - POINTS DE DISCUSSION

2024-12-407

3.1 - Budget 2025



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que selon les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le budget de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 soit adopté tel que présenté :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025	
REVENUS :	
Taxes	1 858 076 \$
Païement tenant lieu de taxes	25 327 \$
Autres revenu de sources locales	65 576 \$
Transferts	149 098 \$
TOTAL DES RECETTES	2 098 077 \$
DÉPENSES :	
Administration générale	468 586 \$
Sécurité publique	279 568 \$
Transport	244 233 \$
Hygiène du milieu	530 028 \$
Santé et bien-être	6 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	111 088 \$
Loisirs et culture	104 199 \$
Frais de financement	170 585 \$
Activités d'investissement	78 000 \$
Remboursement de dettes	105 100 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	2 097 888 \$
EXCÉDENT AVANT AFFECTATION :	0 \$
AFFECTATION – BUDGET :	0 \$
AFFECTATION – VENTE DE TERRAINS :	0 \$
EXCÉDENT NET :	189 \$

2024-12-408

3.2 - Programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les exercices financiers 2025-2026-2027 soit adopté tel que déposé au conseil.

3.3 - Avis de motion et présentation - Règlement #207-2025 fixant le taux de taxes, compensation et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2025

Mme Annie Demers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Règlement #207-2025 fixant le taux de taxes, compensation et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2025.

La directrice générale présente et dépose le projet et en fait un court résumé.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.


- Fréquence de paiement
- Simulation coût taxes 2024 VS 2025

2024-12-409

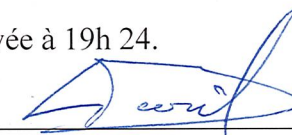
5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 19h 24.

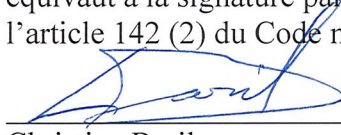


Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière



Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Christian Baril
Maire